

Je n'en dirai pas davantage, car un simple député doit savoir quand s'arrêter. Comme je suis originaire de Colombie-Britannique, province qui comptait la plus grande proportion de militaires...

M. PROBE: En êtes-vous sûr?

M. CRUICKSHANK: Oui. D'ailleurs, notre province compte aussi le plus grand pourcentage d'anciens combattants...

M. PROBE: Ce n'est pas la même chose.

M. CRUICKSHANK: Je ne voudrais pas que la population croie que les simples représentants de la Colombie-Britannique, siégeant de ce côté-ci de la Chambre, sont satisfaits de l'augmentation de \$12 dans la pension versée aux ex-militaires souffrant d'invalidité complète. Je ne voudrais pas non plus que les ex-militaires nous croient satisfaits des présentes allocations aux anciens combattants comportant l'évaluation des ressources. Si ces allocations valent quelque chose, pourquoi imposer l'évaluation des ressources à un militaire dont l'âge et la situation lui donnent droit à ces allocations? Je n'y comprends rien.

Le comité des affaires des anciens combattants peut sûrement faire beaucoup et je désire, en terminant, rendre hommage à l'honorable député de Kamloops (M. Fulton) qui a affirmé en pleine réunion de la Légion, à Kamloops, que les honorables députés de la Colombie-Britannique siégeant de ce côté-ci de la Chambre ne sont pas à blâmer, qu'en ce qui concerne les pensions et allocations, il incombe à la Chambre de décider, sans aucune considération de parti, quelle augmentation doit être accordée, chaque honorable député demeurant libre de donner son avis. Les considérations de parti ne doivent pas entrer en ligne de compte dans cette question, qu'il faut plutôt examiner quant au fond.

M. E. G. HANSELL (MacLeod): Etant d'avis qu'il convient de déferer le bill au comité des affaires des anciens combattants le plus tôt possible, je serai bref.

D'ordinaire, en examinant une telle mesure, on songe aux dépenses qu'elle entraînera et on se demande si on peut se permettre de taxer davantage la population afin de relever les pensions et les allocations. Règle générale, c'est peut-être ainsi qu'on envisage une telle mesure, mais mon attitude diffère de celle-là. A ce sujet, je préconise un principe qui me paraît excellent. Voici: à tout particulier qui, en temps de guerre, s'engage volontairement dans les armées de Sa Majesté, offre sa vie pour sa patrie et a la bonne ou la mauvaise fortune de servir dans un véritable

théâtre de guerre, il convient de garantir, à son retour à la vie civile, la sécurité économique jusqu'à la fin de ses jours pour le récompenser des sacrifices consentis.

Je me tiens entièrement responsable de mes propres paroles. Or, comme je préconise ce principe, j'affirme que tout volontaire qui a servi dans un véritable théâtre de guerre devrait toucher sa vie durant une pension au moins égale au revenu ordinaire d'un citoyen canadien. La portée du principe est très vaste; elle est peut-être même extrême. D'ailleurs, certaines gens, après des calculs sommaires, prétendent peut-être que je propose l'impossible. Or, je leur répondrai: Les moyens de production dont dispose le Canada permettent-ils d'assurer à chaque ancien combattant un revenu comparable au revenu moyen des citoyens canadiens. Voilà l'essentiel de la question. A mon sens, le Canada est en mesure d'agir ainsi.

Je fais valoir une autre considération qui me paraît d'importance capitale. A mon avis, ceux qui s'enrôlent volontairement dans les troupes de Sa Majesté et servent sur un théâtre de guerre devraient être exonérés de tout impôt à leur retour dans la vie civile. L'idée peut sembler hardie. J'ignore si elle est nouvelle. Il me semble pourtant que l'Etat se montre d'un égoïsme absurde en forçant des hommes qui sortent de la mêlée à faire les frais d'une guerre qu'il a gagnée grâce à eux. Je ne plaisante aucunement. Les anciens combattants ne devraient pas être assujettis à l'impôt sur le revenu ni aux autres taxes, sauf dans les cas où ils ont d'autres placements que ceux qu'ils ont faits sur leurs maisons. J'espère que le comité des affaires des anciens combattants tiendra compte de ma proposition.

Avant de reprendre mon siège, je tiens à dire toute ma pensée. Ce n'est pas à la légère qu'on offre sa vie pour la défense de son pays. Trois de mes proches ont fait ce sacrifice. Je ne me vante pas en le rappelant. L'absence des êtres chers combattant au front pèse lourd à ceux qui restent, en proie à l'inquiétude et à l'angoisse de l'attente. Le pays est assez vaste, assez riche, assez productif pour offrir à ces hommes une vie assurée. A cet égard, il conviendrait même de supprimer une grande partie de l'activité à laquelle se livre le ministère des Affaires des anciens combattants. Le problème perdrait toute sa complexité. Il suffirait de répondre à deux questions: A-t-on risqué volontairement sa vie? A-t-on servi sur un théâtre de guerre? Une commission des pensions ne serait pas nécessaire dans ce cas. Il suffirait d'avoir un bon commis qui consulterait les dossiers, et on donnerait ensuite les instructions nécessaires.